

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Modification des représentants de la commune dans les syndicats et organismes extérieurs.

Nombre de conseillers

En exercice : 18  
Présents : 14  
Représentés : 04  
Absents excusés : 00  
Votants : 18

Date de la convocation : 31 mai 2024.

Date d'affichage de la convocation : 31 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 mai 2024 dont le public a été informé par voie d'affichage le 31 mai 2024 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Lyse-Marie CLISSON – Sarah ANDRÉ – Audrey COURTOIS – Odile CONROY – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – Kahina ANDRADE – MM Olivier LUCAS – Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ – Paul-Etienne LEGRAIS – Sébastien MÉRIAUX – Gérald TOWNSEND.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M Jean-Côme RIVIÈRE **ayant donné pouvoir à MME Nicole MARCHAIS**  
M Georges GÉRAULT **ayant donné pouvoir à MME Audrey COURTOIS**  
M Franck GUGLIELMAZZI **ayant donné pouvoir à M Sébastien MÉRIAUX**  
M Pierre-Yves PARISELLE **ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN**

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Néant

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Audrey COURTOIS

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie  
le 11 juin 2024 et publiée sur le site internet de la  
mairie le 11 juin 2024.

Accusé de réception de la télétransmission par la  
préfecture des Yvelines ci-dessous.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-22 et L.2121-29 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° CM-2020-005 du 27 mai 2020 portant installation du Conseil Municipal ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° CM-2020-015 du 4 juin 2020 portant sur la désignation des représentants de la commune dans les syndicats et organismes extérieurs ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°CM-2023-58 du 16 novembre 2023 portant désignation des représentants de la commune dans les syndicats et organismes extérieurs à la suite de la démission de Madame Houria BENSEKHRIA ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° CM-2024-028 du 6 juin 2024 portant installation d'un conseiller municipal à la suite de plusieurs démissions ;

CONSIDÉRANT la démission de deux conseillers municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remplacer les conseillers municipaux démissionnaires au sein des représentations de la commune dans les syndicats et organismes extérieurs.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

**D'ADOPTER** la modification des représentants au sein des syndicats de la manière suivante :

**Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) :**

Délégués titulaires :

- Olivier LUCAS

Délégué suppléant :

- Sylvie PERRAUD

**Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB) :**

Membres titulaires :

- Odile CONROY
- Jean-Côme RIVIÈRE

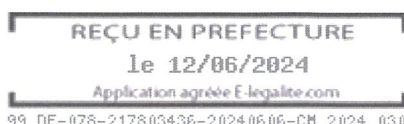
Membres suppléants :

- Lyse-Marie CLISSON
- Gérald TOWNSEND

**DIT** que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et sera notifiée à toute personne concernée ;

**DIT** que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 18  
POUR : 18  
CONTRE : 00  
ABSTENTION : 00



POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 12 juin 2024.

Le Secrétaire de séance,



Audrey COURTOIS



Le Maire,



Caroline DOUCERAIN